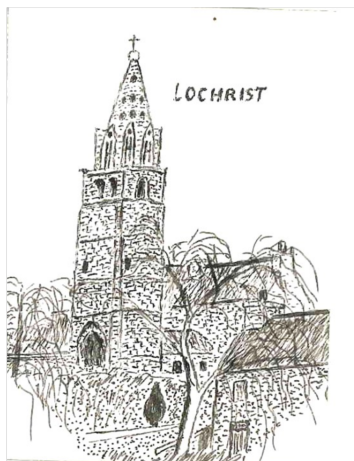


août 2025

Bulletin N°39

Bulletin de l'histoire et du patrimoine plounévésien



Mémoire de Plounévez-Lochrist Spered Gwinevez

De Keremma à la Digue Michel, une belle épopée (6^e partie)

Les turpitudes de Camille Michel

Pour se procurer les matériaux nécessaires à la construction, et notamment le sable, Monsieur Michel se servait sur place, creusant des cavités énormes qui empêchaient dès lors une circulation en sécurité sur la grève à travers laquelle se déplaçaient les habitants pour récupérer du sable ou, tout simplement, se rendre à marée basse, par un chemin ancestral, dans les communes voisines de Goulven mais aussi de Lesneven. Si la gêne occasionnée par les travaux a sans doute été bien réelle, l'acharnement dont a fait l'objet Camille Michel, au vu du courrier du sous-préfet de Morlaix à son préfet, en date du 9 juillet 1850, laisse penser que, notamment, les plouescatais étaient furieux de n'avoir pas été consultés suffisamment. Finalement, les protagonistes pensèrent avoir trouvé un compromis pour rendre le chemin sur la grève à nouveau libre d'accès. Mais les turpitudes de Monsieur Michel ne cessèrent pas pour autant.

Dès le 28 novembre 1850, Camille Michel, qui a presque terminé la construction de la digue, écrit au Préfet pour se plaindre, qu'alors qu'il a laissé une bande de circulation de 50 mètres côté mer, « *qu'une multitude de personnes et de chevaux passent, malgré moi, sur ma digue* ». Il précise que la digue est d'une hauteur ne dépassant pas de 20 centimètres le niveau d'eau aux grandes marées et qu'il s'inquiète donc de l'écrêtage de la digue à force de piétinement. Il souligne également que le passage des bestiaux enlève le gazon qu'il a semé pour fixer le sable. Camille Michel demande donc au préfet de contraindre les maires de Plouescat et de Plounévez-Lochrist à prendre des mesures pour que personne ne se serve de la digue comme d'un chemin.

Le préfet ayant certainement contacté les maires, celui de Plouescat écrit le 14 décembre de la même année au sous-préfet. Il conteste qu'une bande de 50 mètres ait été laissée par Camille Michel : « *quant aux 50 m de large laissés à la route, je ne sais où M. Michel les voit, quant à moi je viens de dessus les lieux et je n'y ai vu qu'une route détériorée dans toute sa longueur* ». Plus loin : « *que M. Michel ne vienne pas dire que la route est telle qu'elle a toujours été ; ce serait vouloir mentir à l'évidence* ». Plus loin encore, il conteste le droit à M. Michel d'interdire la circulation sur la digue.

Le cinq février 1851, Eugène Aumaître, ingénieur des Pont et Chaussées, se rend sur place pour constater les faits. Il a rendez-vous avec Camille Michel et avec les maires de Plounévez-Lochrist et de Plouescat. Ces derniers sont présents, Camille Michel ne s'est pas déplacé. L'ingénieur constate que Camille Michel n'a pas laissé 50 mètres de largeur disponibles pour la circulation, mais seulement entre 20 et 21 mètres cinquante entre le bas de la digue et les excavations qu'il a faites pour prélever le remblai. Il constate également que la largeur de la digue en crête est bien de 2 mètres cinquante, sauf au niveau d'un pont où se trouvent les clapets permettant à l'eau de la rivière de s'écouler vers la mer. À cet endroit la largeur n'est que d'un mètre cinquante-cinq.

À suivre...

Roger Bossard

Sources : P.Grijol et ADQ 4S 9S

Comité de rédaction :

Spered Gwinevez

7 Place de la Mairie

29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST

Contact :

speredgwinevez@orange.fr

06.18.43.73.82

Recherches et rédaction :

Roger BOSSARD et

Guy DUCCELLIER

Sommaire :

- De Keremma à la digue Michel, une belle épopée (6^{ème} partie)
- Le manoir de Luzunnen (dernière partie)
- Toponymie

Communiqué de la rédaction : L'histoire et le patrimoine de la commune vous intéresse, rejoignez l'association Spered Gwinevez ! Vous pouvez aussi devenir contributeur du bulletin du patrimoine en communiquant des informations ou en prêtant des photos et/ou des documents. Contact : speredgwinevez@orange.fr Tél : 06.18.43.73.82.

Le manoir de Luzunnen (dernière partie)



À partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, les charpentes de toit sont régulièrement le support d'un décor héraldique qui devait être peint. Il se caractérise souvent par un écusson en surépaisseur sous l'assemblage avec le poinçon. En effet, la surépaisseur du décor permet de conserver de la matière à un endroit fragilisé par la mortaise du poinçon. La charpente reçoit ainsi la marque de son propriétaire et l'affiche aux yeux de tous.

À Luzunnen, l'entrait central présente en effet sur l'intrados, une surépaisseur ovoïde, support d'un blason qui devait porter l'échiqueté d'or et de gueules de la maison de Kergournadech.

Marquage des pièces

Le caractère unique d'une pièce résulte de plusieurs facteurs (déformations, nœuds, position et traçage...) De ce fait la justesse des assemblages implique un travail de taille adapté qui empêche d'intervertir deux pièces d'apparence similaire. Pour se repérer le charpentier marque chacune de ses pièces. La hache et le traceret, comme on le voit ci-dessous, incisent finement le bois.



Pour conclure

Il n'existe aucune distinction typologique ou de traitement des charpentes armoricaines entre les bâtiments laïcs et religieux. Les conservateurs constatent seulement que les commanditaires des manoirs dotés de telles charpentes avaient la faveur du duc ou évoluaient dans son entourage. Le caractère exceptionnel de la charpente et du logis de Maillé en général s'explique aussi, peut-être, par la richesse légendaire de son propriétaire, à l'origine de la construction.

Le géologue Louis Chauris dans ses expertises lithologiques menées sur les deux édifices, constatait déjà que ces anciens manoirs, édifiés en pierre du faciès local, étaient une émanation directe de leur terroir. Il en est de même pour les chênes centenaires et pondéreux, nécessaires à l'élaboration des charpentes et solives. Les bois attenants aux manoirs étaient, dès le XV^e siècle, prévus à cet effet, écrit C. Olivier, et le nom de Coët-Seiz-Ploué, (le bois des 7 paroisses), porté par le premier manoir de Maillé, ou ceux de Coat an Drolac'h, (le bois des liserons) et Coat Thépot, (le bois Thépaut), de l'ancien parcellaire de Luzunnen-vras sont les témoins bretonnants de la réalité de ces futaies avoisinantes.

Ces éléments structuraux issus de matériaux du fonds plounévésien apportent ainsi la certitude qu'une main d'œuvre d'excellence y était bien établie en ce début du XV^e siècle.

Guy Ducellier

Toponymie

Kergoll

Vient de **koll**, coudrier et procède du vieux breton **coll**. **Koll** subit une mutation adoucissante après ker, mot féminin.

Kergoll, le village, le lieu où il y a des coudriers.